

INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

Brèves

SOMALIE : HUIT MORTS DANS UN ATTENTAT

Un attentat suicide islamiste devant une école de la capitale somalienne a tué hier huit personnes et en a blessé 17 dont 13 enfants, la dernière d'une série d'explosions meurtrières cette année dans un pays en proie à des troubles politiques et à la sécheresse. L'attentat à la bombe vers 7h30 a été revendiqué par des militants d'Al Shabaab, qui ont déclaré qu'ils avaient l'intention de frapper un convoi de sécurité des Nations unies passant près de l'école.

MIGRANTS : JOHNSON ÉCRIT À MACRON

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a déclaré qu'il avait écrit hier au président français Emmanuel Macron pour définir cinq mesures que les deux pays peuvent prendre pour éviter la mort d'autres migrants tentant de traverser la Manche. Johnson a déclaré que les mesures comprenaient des patrouilles conjointes pour empêcher davantage de bateaux de quitter les plages françaises, en utilisant des capteurs et des radars et des travaux immédiats sur un accord de retour avec la France et un accord similaire avec l'UE.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : ZEMAN RETOURNE À L'HÔPITAL APRÈS UN TEST COVID POSITIF

Le président tchèque Milos Zeman a été ramené jeudi à l'hôpital après avoir été testé positif au coronavirus, a indiqué son bureau, quelques heures seulement après sa libération après plus de six semaines de traitement pour une maladie non liée.

Présidentielle en Libye : la candidature du fils Kadhafi rejetée

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

La commission électorale libyenne a déclaré mercredi dernier que Saïf al-Islam Kadhafi, fils de l'ancien dirigeant et candidat majeur à l'élection présidentielle prévue en décembre, n'était pas éligible pour se présenter. Ce qui aggrave la tourmente entourant le vote. Kadhafi était l'un des 25 candidats que la commission a disqualifiés dans une décision initiale en attendant une procédure d'appel qui sera finalement décidée par le pouvoir judiciaire. Quelque 98 Libyens se sont inscrits comme candidats. Les différends sur les règles électorales, y compris la base juridique du vote et qui devrait pouvoir se présenter, menacent de faire dérailler un processus de paix soutenu par la communauté internationale visant à mettre fin à une décennie de chaos violent entre factions. La commission a déclaré que Kadhafi n'était pas éligible parce qu'il avait été reconnu coupable d'un crime. Un tribunal de Tripoli l'a condamné à mort par contumace en 2015 pour crimes de guerre commis lors du soulèvement contre son défunt père Mouammar Kadhafi en 2011. Il est apparu dans ce procès par liaison vidéo depuis la ville de Zintan, où il était détenu par des combattants qui l'ont capturé alors qu'il tentait de fuir la Libye après le renversement de son père. Il a nié tout acte répréhensible.

Deux autres candidats bien connus, l'ancien Premier ministre Ali Zeidan et l'ancien député Nouri Abusahmain, ont également été exclus. Certains des candidats approuvés par la commission, y compris des favoris probables, ont également été accusés de possibles violations par des rivaux politiques. Le Premier ministre par intérim Abdulhamid al-Dbeibah a promis de ne pas se présenter à la présidence comme condition pour assumer son rôle actuel, et ne s'en est pas retiré trois mois avant le vote, comme l'exige une loi électorale contestée. Un autre candidat de premier



Photo: DR

Saïf al-Islam dont la candidature n'est pas passée.

plan, le commandant de l'Est Khalifa Haftar, aurait la nationalité américaine, ce qui pourrait également l'exclure. De nombreuses personnes dans l'ouest de la Libye l'accusent également de crimes de guerre commis lors de son assaut de 2019-2020 sur

Tripoli. Haftar nie les crimes de guerre et affirme qu'il n'est pas citoyen américain. Dbeibah a qualifié de « défectueuses » les règles électorales publiées en septembre par la présidente du parlement, Aguila Saleh, qui est également candi-

date. L'émissaire de l'ONU pour la Libye, Jan Kubis, qui quitte son poste, a déclaré mercredi au Conseil de sécurité de l'ONU que le système judiciaire libyen prendrait la décision finale sur les règles et sur l'éligibilité des candidats.

La revanche d'Haftar ?

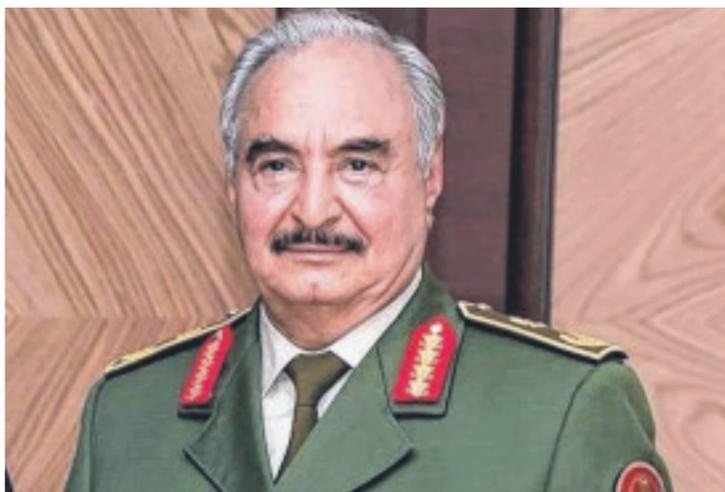


Photo: DR

Haftar, l'un des favoris

JO
Libreville/Gabon

Le rejet de la candidature du fils Kadhafi est tout sauf une surprise. Elle fait grandement les affaires d'un autre acteur de la scène militaro-politique libyenne. Le maréchal Haftar qui passe pour le grand favori du scrutin présidentiel de décembre prochain. Qui est-il ?

Rien ne prédestinait cet ancien officier de l'armée libyenne, formé à l'académie militaire de Benghazi puis en ex-URSS, à se lancer à l'assaut des urnes. Jusqu'ici, Khalifa Haftar a toujours vécu en soldat. Un soldat ayant participé au coup d'État militaire de 1969, qui a renversé la monarchie des Senoussi et installé... Mouammar Kadhafi à Tripoli. Nommé cadre de l'armée libyenne en récompense de ses faits d'armes,

le jeune général s'engage une décennie plus tard dans la guerre qui oppose la Libye au Tchad, de 1978 à 1987. Mais, capturé avec l'ensemble de son unité au cours de la bataille d'Ouadi-Doum, en 1987, il est lâché par le très versatile colonel Kadhafi. Sorti de prison et « retourné » par les services américains, Khalifa Haftar est placé à la tête d'une force qui porte son nom, basée au Tchad. Constitué de quelque 2 000 Libyens, le groupe avait pour mission de marcher sur Tripoli. Mais la force Haftar abandonne ses projets en 1990, à l'arrivée au pouvoir à N'Djamena d'Idriss Déby. Son destin bascule en 2011, en même temps que celui de son pays. Alors que la population libyenne, encouragée par les révoltes dites du Printemps arabe, se soulève contre le régime kadhafiste, Khalifa Haftar décide de rentrer en Libye, précisément à Benghazi, la grande ville de l'Est et épice de la contestation. Cette élection lui donne l'occasion de prendre sa revanche sur le destin.